



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	Votes : 38	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 37	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 1	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)
 M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)
 M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)
 Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)
 M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)
 Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)
 M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)
 M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente de la parcelle référencée Lot 12-2 – Autorisation donnée au Président.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que la Société Concept Mosaïque dont Monsieur Cyril Grenet est le gérant exerce à Paulhan une activité de vente de mosaïque et d'accessoires s'y rapportant.

Il ajoute que la société Concept Mosaïque est actuellement locataire de son local et souhaite développer et pérenniser son activité en créant son propre local d'activité.

Monsieur Cyril Grenet fait part de son souhait d'acquérir, par l'intermédiaire de la SCI Lily, la parcelle référencée « Lot 12-2 » d'une superficie d'environ 2 000 m² située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 55 HT le m² soit un prix total de 110 000 € HT, afin d'y accueillir l'activité de la société Concept Mosaïque, c'est-à-dire le stockage et la vente via internet de mosaïque pour piscines, salle de bains etc., ainsi que tous les produits qui s'y rapportent (colle, joint, accessoires, etc.).

La surface du lot 12-2 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Comme tenu de ces informations, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 12-2 », d'une surface d'environ 2 000 m² à la SCI Lily ou à toute société dont Monsieur Cyril Grenet serait gérant ou associé au prix de 55€ HT le m² soit un prix total de 110 000 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente de la parcelle référencée «Lot 12.2 », d'une surface d'environ 2 000 m² à la SCI Lily ou à toute société dont Monsieur Cyril Grenet serait gérant ou associé, au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 110 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160719-2016-07-12-31-DE
Date de télétransmission : 19/07/2016
Date de réception préfecture : 19/07/2016